

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la simple question Didier Lohri - Expertise financière 4.0.3, comment mettre la charrue
avant les boeufs ! (25_QUE_44)

Rappel de l'intervention parlementaire

Il semble que depuis quelques semaines, que les journalistes sont en mesure d'informer les députées et députés de manière plus complète que les interpellations qui tardent à être répondues ou des réponses aux questions assez peu explicites. N'ayant pas d'autres outils démocratiques, il n'existe pas d'outils plus rapides que de déposer une simple question.

Dans la décision du Conseil d'Etat du 16 mai 2025, il est indiqué que :

Le Gouvernement décide d'une expertise externe pour consolider les faits en lien avec la pratique du bouclier fiscal.

Comme nous avons appris par le quotidien « Le Temps » du 19 mai 2025 que l'affaire du bouclier fiscal a déjà coûté près de 100'000 CHF aux Vaudois, il est précisé que cette dépense est financée par la rubrique 3132 de la Chancellerie.

C'est ainsi que j'ai l'honneur de poser la question suivante :

- 1. Quels sont les montants du contrat d'engagement du directeur du groupe d'appui ?*

Réponse du Conseil d'Etat

S'agissant d'un réengagement (à un taux de 50%), la rétribution de l'ancien chef du SSCM est basée sur le montant de son dernier salaire au 30 avril 2025. Celui-ci correspond à la classe 18 de l'échelle des salaires en vigueur à l'Etat de Vaud.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 juin 2025.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni